

LETTRE DE MISSION - 2025

Accompagnement cédant - repreneur et appui à la rédaction de « Clauses DPB T1 - T2 - T4 »

Intervention réalisée par :

- Yvan Casote, téléphone 06 74 91 18 82

En sa qualité de conseiller à la Chambre d'Agriculture du Lot,

À la demande de :

M Lacroix Prénom Plorian à titre individuel (1)
ou représentant la société ou collectivité (1) GAEC Château Savin
Adresse 336 route du Château
Code postal : 46160 Commune : Grezillac
Tél. : 06 77 68 15 02 Mail : Plorian.Lacroix46@orange.fr
Pacage : 046 019 026

(1) Rayer la mention inutile

1 - IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 - ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS :

La Chambre d'Agriculture s'engage :

- à accompagner par l'intermédiaire du conseiller nommé ci-dessus, le bénéficiaire dans son lien avec le cédant
- à accompagner le bénéficiaire pour la rédaction de la ou des clauses de DPB, permettant leur transfert d'une exploitation à une autre.
- à respecter les engagements précisés au verso de cette lettre de mission.

Le bénéficiaire s'engage :

- à régler le prix de cette prestation selon les modalités indiquées ci-dessous.
- à respecter les engagements précisés au verso de cette lettre de mission.
- le bénéficiaire reconnaît que le conseiller ne peut être tenu pour responsable de la bonne fin du dossier auprès des services instructeurs. Selon la situation, la DDT pourra être amenée à demander au bénéficiaire des pièces justificatives et clauses supplémentaires.

2 - MONTANT DE LA PRESTATION

Nombre de DPB traitées :	Montant HT	
Clauses T1-T2-T4 Accompagnement cédant - repreneur : Forfait 0,1 à 3 DPB (Compta : DPB-FORFAIT-1-ACCOMP)	46,00 €	☒ (2.09 DPB)
Clauses T1-T2-T4 Accompagnement cédant - repreneur : Forfait 3,1 à 10 DPB (Compta : DPB-FORFAIT-2-ACCOMP)	66,00 €	☐
Clauses T1-T2-T4 Accompagnement cédant - repreneur : Forfait plus de 10 DPB (Compta : DPB-FORFAIT-3-ACCOMP)	86,00 €	☐
Montant total HT	46 €	
TVA (20%)	9,20 €	
Montant total TTC	55,20 €	

chèque 04/06/25
6289564